BONNEVILLE

L'association des conciliateurs de justice reçue par la municipalité

L'association des conciliateurs des deux Savoies a tenu vendredi son assemblée générale à Bonneville. Elle a été reçue à l'hôtel de ville par le député maire, Martial Saddier et une délégation du conseil municipal.

Le maire a félicité les membres de l'association d'avoir choisi Bonneville pour se réunir. Il a tenu à préciser son attachement à cette institution, la conciliation, dont le travail pour le "bien vivre" de la société n'est plus à démontrer. La municipalité continuera à apporter son aide comme elle a déjà fait mettant à disposition un local et des moyens pour le secrétariat. La présidente de l'association Gisèle Neyroud a exprimé au non de l'association ses vifs remerciements. Elle a indiqué « cette année la réforme de la justice conduite par nos autorités nationales a consacré la place capitale de la conciliation de justice de proximité pour aujourd'hui et pour demain ».

L'association créée en 2008 développe de nombreuses interventions pour faire connaître la conciliation encore trop mal connue du public. Les 34 conciliateurs des deux Savoies tiennent des permanences régulières et reçoivent les requérants pour des conflits, entre propriétaires et locataires, relatif au droit immobilier, à la propriété, relavant du droit, à la consommation, au niveau de la famille, du voisinage, du commerce… C'est ainsi que pour l'ensemble de la cour d'appel, en 2014, 2 758 saisines ont été traitées et 1 151 accords obtenus.

Elle a terminé son propos en instant sur le recrutement pour augmenter les effectifs et remplacer les anciens sur le départ. Gaston Chataignier est de ceux-là, puisqu'il a reçu un diplôme pour son action de conciliateur d'avril 2007 à décembre 2014.

Gilles LHOTE

Martial Saddier et les autorités judiciaires réunis à la mairie bonnevilloise. Photo Le DL/G.L.